

Service aux Assemblées et des Relations avec les Elus  
Référence : PD-23  
Dossier suivi par Mme Perrine DUBOST  
Poste : 03.80.63.31.68.  
Courriel : dgsd.meop.sare@cotedor.fr

## **PROCES VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CÔTE-D'OR Établi en application de l'article L.3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales**

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or s'est réunie 53 bis rue de la Préfecture, Hôtel du Département à Dijon, le vendredi 15 septembre 2023 à 8h00 sous la présidence de M. François SAUVADET, Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, pour l'examen de 56 rapports. A l'ouverture de la séance, étaient présents :

**MEMBRES PRESENTS** : MM. Patrick AUDARD, Christophe AVENA, Charles BARRIERE, Mmes Christine BLANC, Marie-Claire BONNET-VALLET, Valérie BOUCHARD, Caroline CARLIER, M. Billy CHRETIEN, Mme Emmanuelle COINT, MM. Gilles DELEPAU, François-Xavier DUGOURD, Mme Martine EAP-DUPIN, M. Hamid EL HASSOUNI, Mme Charlotte FOUGERE, M. Marc FROT, Mmes Patricia GOURMAND, Catherine HERVIEU, M. Alain LAMY, Mme Catherine LOUIS, MM. Pierre POILLOT, Hubert POULLOT, Mme Marie-Thérèse PUGLIESE, MM. Guillaume RUET, François SAUVADET Sébastien SORDEL, Mme Gaëlle THOMAS, M. Laurent THOMAS, Mme Céline TONOT, M. Christophe VERDOT, Mme Céline VIALET.

**MEMBRE EXCUSE** : Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM, M. Benoît BORDAT, Mmes Isabelle COGNARD, Céline MAGLICA, M. Massar N'DIAYE, Mme Anne PARENT, M. Denis THOMAS, Mme Viviane VUILLERMOT.

Erreur ! Aucune variable de document fournie. : Mme Clémentine BARBIER à M. François-Xavier DUGOURD, M. Pierre BOLZE à Mme Charlotte FOUGERE, M. Patrick CHAPUIS à Mme Patricia GOURMAND, Mme Valérie DUREUIL à M. Hubert POULLOT, Mme Nathalie KOENDERS à M. Billy CHRETIEN, M. Christophe LUCAND à Mme Céline TONOT, M. Martial MATHIRON à Mme Gaëlle THOMAS, Mme Laurence PORTE à M. Marc FROT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Après avoir délibéré, la Commission Permanente décide :

## COMMISSION SOLIDARITÉS

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Emmanuelle COINT*

- **« Conventions de partenariat entre l'Etat, le Département et la Commune de Chenôve, relative à la France Services Côte-d'Or de Chenôve et entre l'Etat, le Département et la Commune de Semur-en-Auxois, relative à la France Services de Semur-en-Auxois » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions relatives à la France Services Côte-d'Or de Chenôve et de Semur-en-Auxois qui précisent les modalités d'implication du Département, des Communes et de leur Centres Communaux d'Action Sociale ;

- **« Développement des actions de retour à l'emploi dans le cadre de France Travail » :**

à l'unanimité, moins 12 abstentions :

- \* d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec Pôle Emploi relative à l'accès aux données permettant la conduite d'une expérimentation portant sur l'accompagnement renouvelé des allocataires du revenu de solidarité active dans le cadre de la préfiguration de France Travail,
- la convention de délégation de prescription de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel, avec Pôle Emploi,
- la convention d'adhésion à l'outil OUIFORM et la convention d'association OUIFORM,
- la convention entre le Département de la Côte-d'Or et la Fédération d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Côte-d'Or,

- \* de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € à l'ADMR en faveur du développement de tutorat pour les métiers de l'aide à la personne ;

- **« Soutien du Département à l'expérimentation du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée sur la Commune de Semur-en-Auxois - Volet « insertion-formation » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la ville de Semur-en-Auxois dans le cadre de la mise en place du territoire expérimental zéro chômeur de longue durée ;

- **« Partenariats dans le domaine de l'insertion au service des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active » :**

à l'unanimité :

- \* d'approuver le partenariat avec l'Association d'Aide aux Détenus de Besançon,
- \* d'attribuer une subvention de :
  - 22 000 € au Pôle Insertion Vyv<sup>3</sup> afin de permettre la mise en place des bilans de compétences adaptés pour les bénéficiaires du RSA,

- 3 000 € au Club Entreprendre 21 dans le cadre de l'organisation du forum « Entreprendre sa carrière »,
  - \* d'approuver et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et l'ensemble des documents afférents ;
- **« Acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et les Conseils Départementaux » :**

à l'unanimité, d'approuver l'acte d'adhésion à la convention générale relative à la transmission dématérialisée des informations relatives à la déclaration de grossesse entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et les Conseils Départementaux, et d'autoriser le Président à le signer ainsi que l'ensemble des actes y afférents ;

- **« Conventions partenariales et financières dans le domaine du logement et de l'action sociale » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer :

- \* la convention de partenariat avec TotalEnergies dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- \* l'avenant n° 10 à la convention Garantie Décompte fin de Location signée avec ORVITIS pour un montant de 120 000 €,
- \* l'avenant n° 1 à la convention signée avec Vyv<sup>3</sup> Bourgogne relative à la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé renforcé ;

- **« Actions pour l'adaptation du logement des personnes âgées relevant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » :**

à l'unanimité, dans le cadre du Dispositif Autonomie Habitat-Personnes Âgées (DAH-PA) destiné au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, d'autoriser le Président à prendre les décisions individuelles d'attribution de subvention pour un montant total de 21 600 €, et à signer tout document correspondant ;

- **« Soutien aux déplacés ukrainiens - Attribution de subventions » :**

à l'unanimité, d'attribuer :

- \* 4 000 € à l'Association Urgence Ukraine 21,
- \* 5 000 € à COALLIA,
- \* 5 000 € à l'ADEFEO,

et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;

- **« Traitement des demandes de remises gracieuses et amendes administratives proposées au Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Commission des Amendes et Remises Gracieuses (C.A.R.G) du 16 mai 2023 » :**

à l'unanimité, d'approuver les propositions de la C.A.R.G lors de sa réunion du 16 mai 2023 et d'autoriser le Président à procéder à la relance des poursuites pour le recouvrement des dossiers de remises gracieuses qui font l'objet de rejet ;

<b>COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES</b>
---

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Martine EAP-DUPIN*

- **« Ressources humaines – Mesures diverses » :**

à l'unanimité, d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (contrat de projet), et de mettre en œuvre le nouveau taux de 75 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, pour les déplacements effectués à partir de cette date ;

- **« Service d'achat centralisé : Solutions infrastructures et serveurs » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention de service d'achat centralisé pour l'« acquisition de solutions d'infrastructures informatiques et prestations de services associées » ;

- **« Réforme et vente de véhicules et divers matériels » :**

à l'unanimité, dans un objectif de valorisation et afin d'éviter les coûts de stockage des biens devenus obsolètes et inutiles au fonctionnement des services, d'autoriser le Président à réformer et vendre des véhicules et divers matériels par l'intermédiaire d'un Commissaire-Priseur ou du Service des Domaines, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations ;

- **« Réforme des matériels informatiques » :**

à l'unanimité, dans le cadre du renouvellement du parc informatique du Conseil Départemental nécessitant la réforme de matériels devenus obsolètes et qui ne répondent plus aux exigences techniques, d'autoriser le Président à procéder à leur réforme et à leur remise sans frais à l'Association EMMAÛS ;

- **« Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or : Réforme de matériels de laboratoire et cession à un organisme éco-responsable ou spécialisé ou vente » :**

à l'unanimité, dans le cadre de la mise « hors service » ou de l'obsolescence de divers matériels de laboratoire :

\* d'approuver :

- la cession à titre gratuit à la société Ecosystem, de matériels,
- la reprise par un organisme spécialisé de matériels,
- la vente de matériels,
- la cession à titre gratuit des matériels non vendus,
- la réforme des matériels acquis depuis moins de dix ans,

\* de donner acte au Président des conditions générales d'enlèvement de déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels, de la société Ecosystem,

\* d'autoriser le Président à signer tous les actes qui en découlent ;

- **« Acquisition de locaux à Chevigny-Saint-Sauveur » :**

à l'unanimité, dans le cadre du regroupement de l'Espace Solidarité Côte-d'Or (ESCO) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) de Chevigny-Saint-Sauveur, d'autoriser le Président à acquérir les espaces à usage de bureaux auprès de la SCCV Saint-Eloi pour un montant de 2 292 000 € TTC, et de lui donner délégation pour signer tous les actes résultants de cette décision ;

- **« Acquisition de l'EHPAD de Laignes : Compléments à la délibération du 26 juin 2023 » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le principe de l'acquisition des parcelles AC n° 736, 393, 394, 418, 989, 987, 380, 381, 382, 383 et 384, et de donner délégation au Président pour signer tous les documents nécessaires à cette transaction ;

- **« Utilisation de la délégation au Président de la décision de recourir à l'emprunt, aux ouvertures de crédit et aux instruments de couverture » :**

de donner acte au Président de l'information de la résiliation anticipée des trois opérations d'échanges de taux référencées 1102232/4511497C, MX3861 et MX1117031 ;

- **« Demande de garantie d'emprunt en matière de logement social ORVITIS : construction de six logements rue de la Charme à Belleneuve » :**

à l'unanimité, M. François-Xavier DUGOURD, Vice-Président délégué du Conseil Départemental, ne prenant pas part au vote, d'accorder la garantie du Département de la Côte-d'Or à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 481 384,00 € souscrit par ORVITIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces utiles à cette garantie ;

- **« Promotion du Territoire » :**

à l'unanimité, Mme Emmanuelle COINT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental, ne prenant pas part au vote, d'attribuer une subvention d'un montant de :

- \* 400 € à l'association Notre Dame des 3 Vallées de la Bussière-sur-Ouche,
- \* 1 500 € à l'association des Jeunes Agriculteurs de Vitteaux,
- \* 500 € au Centre Hospitalier la Chartreuse,
- \* 1 500 € à la Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon,
- \* 1 500 € à l'association la foulée des vendanges ;

<b>COMMISSION JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE</b>
---

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : Mme Catherine LOUIS*

- **« Partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) » :**

à l'unanimité :

\* d'attribuer :

- une subvention de 15 000 € au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour le fonctionnement du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB),
- une subvention exceptionnelle de 9 000 € au CDOS pour sa mobilisation aux côtés du Département pour les Jeux de Côte-d'Or de la jeunesse et des villages Côte-d'Or,

\* d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention avec le CDOS relative à ces financements, ainsi que les actes y afférents ;

- **« Aides en faveur du sport » :**

à l'unanimité, d'attribuer :

- \* des subventions pour un montant total de 14 050 € au titre des manifestations sportives en faveur de plusieurs associations,
- \* une subvention de 500 € au titre du sport de haut niveau en faveur de l'association Réveil Is-sur-Tille ;

- **« Attribution d'une dotation de 100 € aux jeunes apprentis méritants de Côte-d'Or » :**

Un amendement est présenté par M. le Président du Conseil Départemental visant à modifier le titre du rapport comme suit : Attribution d'une dotation de 100 € aux jeunes apprentis lauréats de Côte-d'Or. Mis aux voix l'amendement est adopté à l'unanimité et le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité ;

- **« Les Ateliers Jeunes - Propositions d'attributions de subventions » :**

à l'unanimité, de :

- \* retenir l'ensemble des demandes exprimées par les commanditaires des actions relatives aux Ateliers Jeunes et d'attribuer des subventions pour un montant total de 67 960 €,
- \* modifier, pour la prochaine édition des ateliers jeunes, le plafond des aides pour les commanditaires situés en dehors des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), afin de l'abaisser à 1 500 € ;

- **« Programmes d'équipement et de fonctionnement 2023 des collèges publics » :**

à l'unanimité :

- \* d'attribuer :
  - une subvention d'équipement spécifique à quatre collèges, pour un montant total de 23 294,58 €,
  - une subvention d'équipement spécifique à quatorze collèges, pour un montant total de 63 117,20 €,
  - une subvention spécifique au collège Roland Dorgelès à Longvic pour un montant total de 353,09 €,
  - une subvention spécifique au collège La Champagne à Brochon pour un montant total de 5 676 €,
  - une subvention de 1 853 € au SIVOM de Recey-sur-Ource pour la poursuite de la mise en œuvre du dispositif « École du socle »,
- \* d'autoriser le financement d'opérations de gros entretien au sein de différents collèges publics pour un montant total de 182 055,01 €,
- \* d'agréer les termes et d'autoriser le Président à signer :
  - les conventions de mutualisation des services de restauration scolaire,
  - l'avenant prolongeant la convention d'occupation précaire accordée à titre exceptionnel et dérogoratoire, à M. C. P. au collège Le Parc à Dijon ;

- **« Intervention du Département dans le domaine culturel » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre :

- \* de la campagne annuelle de fonctionnement 2023, pour un montant total de 16 410 €,
- \* du dispositif « Amateurs de Côte-d'Or - Aides aux projets », pour un montant total de 22 390 € ;

- **« Actions culturelles du Département en faveur de ses publics » :**

à l'unanimité :

- \* de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions dans le cadre du Fonds d'Action Culturelle pour un montant total de 90 340 €,
- \* de demander à la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Bourgogne-Franche-Comté (FRMJC BFC) le reversement de la subvention départementale non utilisée à hauteur de 800 € dans le cadre des projets Bulles de Culture en protection de l'enfance,
- \* de faire droit à la demande de l'ACODEGE concernant la modification de l'atelier (équithérapie au lieu de la sophrologie) dans le cadre du dispositif « Bulles de Bien-être »,
- \* de reconduire le principe de l'opération « Collège au cinéma » pour l'année scolaire 2023-2024,

- \* d'accorder à la Ligue de l'Enseignement une subvention d'un montant maximal de 9 000 € au titre du premier trimestre de l'année scolaire 2023-2024 correspondant aux frais d'organisation et de coordination du dispositif et aux frais de transport tels qu'ils seront constatés sur la base des factures transmises,
- \* d'approuver :
  - les termes de la convention avec la Ligue de l'Enseignement et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les actes y afférents,
  - l'organisation du concours départemental d'éloquence ainsi que les termes du projet de règlement, et d'autoriser le Président à arrêter la composition des jurys tant pour la phase de présélection que pour la finale et à aménager en tant que de besoin le règlement,
  - les termes du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2023-2026 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Saône Vingeanne et d'autoriser le Président à le signer ainsi que tous les actes y afférents,
- \* de valider la liste des cinémas bénéficiaires des subventions départementales pour « collège au cinéma »,
- \* de reconduire le principe de l'opération « Collège au théâtre » pour la prochaine année scolaire 2023-2024 ;

- **« Lecture Publique - Opération "Premières Pages" » :**

à l'unanimité, d'approuver l'opération « Premières Pages » et d'autoriser le Président à solliciter la subvention de 7 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne-Franche-Comté au titre de cette opération ;

- **« Lecture Publique - Fonds Spécial Lecture » :**

à l'unanimité, Mme Gaëlle THOMAS, Conseillère Départementale du canton de Genlis, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions au titre du Fonds Spécial Lecture, pour un montant total de 70 000 € ;

- **« Lecture Publique - Modification de la participation financière demandée aux Communes et Communautés de Communes participant au festival "Coup de Contes en Côte-d'Or" » :**

à l'unanimité, d'approuver la modification de la participation financière demandée aux Communes et Communautés de Communes participant au festival « Coup de Contes en Côte-d'Or », et de dire qu'elle entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- **« Lecture Publique - Aide à la constitution de fonds - Demandes de subvention » :**

à l'unanimité, Mme Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-lès-Dijon, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur les attributions de subvention au titre de l'aide à la constitution de fonds pour les bibliothèques des Communes d'Asnières-lès-Dijon, Mâlain, Marliens, Perrigny-lès-Dijon et Savigny-lès-Beaune pour un montant total de 3 439, 12 € ;

- **« Fonds départemental d'Aide à la Vie Associative (F.A.V.A) - Subventions aux associations » :**

à l'unanimité, d'approuver des subventions au titre du F.A.V.A pour un montant total de 121 210 € ;

- **« Accompagnement à la Vie Associative - Programme Evènements Côte-d'Or - Initiatives Citoyennes et Devoir de Mémoire » :**

à l'unanimité, d'attribuer des subventions en faveur d'associations au titre :

- \* du Programme Évènement Côte-d'Or, pour un montant global de 10 600 €,
- \* du soutien aux associations proposant des Initiatives Citoyennes et Devoir de Mémoire pour un montant global de 1 500 € ;

- **« Conventions de dons et de dépôts d'archives privées au profit des Archives départementales » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer cinq conventions de dons et de dépôts d'archives ;

- **« Politique Départementale en faveur du Tourisme - Présentation des comptes 2022 du Comité Départemental du Tourisme de la Côte-d'Or - Agence d'attractivité - Côte-d'Or Attractivité - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité, Mme Marie-Claire BONNET-VALLET, Conseillère Départementale du canton d'Auxonne, ne prenant pas part au vote, de donner acte au Président de la communication du rapport financier du CDT – Agence d'attractivité – Côte-d'Or Attractivité pour l'exercice 2022, et de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions au titre de la répartition du fonds global de fonctionnement pour les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative Côte-d'Oriens au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de 29 800 € ;

## COMMISSION AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Marc FROT*

- **« Programme Départemental d'Economie Circulaire - Plan Départemental de l'Arbre et de la Forêt - Voirie rurale - Enfouissement des réseaux de télécommunication - Transition Énergétique - Espaces Naturels Sensibles et Biodiversité - Attribution de crédits et convention » :**

à l'unanimité, au titre :

- \* de l'économie circulaire : d'accorder une aide de 14 000 € en faveur de l'association de préfiguration bocal&co, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante,

- \* de la filière forêt-bois et de la voirie rurale, d'accorder :
  - une aide de 50 075,67 € en faveur des Communes d'Essarois, Chambeire, Jouey, Vielverge, Cirey-lès-Pontailier, Grancey-sur-Ource, Perrigny-sur-l'Ognon, Chambain, Molinot et Binges pour des travaux de dépressage sur jeunes peuplements,
  - une subvention de 3 000 €, conformément à la fiche action du Plan Départemental de l'Arbre et de la Forêt 2021/2027, à l'association « un enfant peut sauver un arbre »,
  - une aide de 6 332,50 € en faveur de la Commune de Pouilly-en-Auxois pour les travaux de voirie rurale,
- \* de la transition énergétique :
  - d'accorder une aide de 12 000 € en faveur des Communes de Meursault, Gilly-les-Cîteaux et Valforêt pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication,
  - de valider les termes et d'autoriser le Président à signer la convention entre le SICECO, Syndicat d'Énergie Côte-d'Or et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, et d'attribuer une subvention de 4 500 €,
- \* des Espaces Naturels Sensibles, d'accorder une aide de :
  - 3 200 € en faveur de l'association « Pirouette Cacahuète » pour leur accompagnement sur le dispositif Aires Terrestres Éducatives (ATE),
  - 891,50 € en faveur de la Commune de Nuits-Saint-Georges pour les équipements mis en place sur l'ATE se trouvant sur leur Commune,
  - 9 000 € en faveur du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS) pour les travaux de restauration sur un réseau de mares abreuvoirs,
  - 1 303,27 € en faveur de l'association « un enfant peut sauver un arbre » pour les travaux de restauration et de valorisation de la mare du « Paquier des Moux » ;

**- « Adoption de la convention cadre relative à la délégation de tâches de contrôle officiel liées aux prélèvements du dispositif de plans de contrôle et de surveillance en sécurité sanitaire des aliments en région Bourgogne-Franche-Comté 2024/2028 » :**

Un amendement est présenté par Monsieur le Rapporteur proposant, à la demande de la Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté, d'apporter les modifications suivantes à la convention cadre :

- \* Insertion du Décret qui porte nomination du Préfet de Région,
- \* Rappel de la lettre d'information de la délégation,
- \* Article 7.1 : Rappel de l'imputation budgétaire,
- \* Article 7.3 : formule de révision du prix.

Mis aux voix l'amendement est adopté à l'unanimité. Le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité et la Commission Permanente décide d'approuver les termes de la convention cadre et d'autoriser le Président à la signer ;

- **« Adoptions d'un nouveau tarif lié au virus Influenza aviaire et de conventions avec la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Côte-d'Or et avec le Laboratoire Eurofins Hydrologie Est » :**

à l'unanimité, d'approuver :

- \* le nouveau tarif relatif au virus Influenza aviaire 2023,
  - \* les termes de la convention avec la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Côte-d'Or pour l'année 2023, et d'autoriser le Président à la signer,
  - \* la convention avec Eurofins Hydrologie Est, et d'autoriser le Président à la signer ;
- **« Stratégie Départementale de l'Eau - Proposition de soutien au dossier de candidature à la Chambre d'Agriculture à l'AMI Banque des Territoires pour le projet Eau et Agriculture Durable du Châtillonnais - Attribution de crédits » :**

à l'unanimité, Mmes Martine EAP-DUPIN, Conseillère Départementale du canton de Semur-en-Auxois, et Patricia GOURMAND, Conseillère Départementale du canton de Fontaine-lès-Dijon, ne prenant pas part au vote :

- \* au titre du Plan Départemental de l'eau :
  - d'accorder une subvention de 37 392 € en faveur du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (SITNA) pour des travaux de restauration morphologique de la Tille à Arcelot,
  - d'accorder une subvention de 7 943,50 € en faveur de la Commune de Marcilly-sur-Tille, dans le cadre de la gestion quantitative de la ressource en eau,
  - d'autoriser une réaffectation de crédits pour des études, en faveur du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon,
- \* d'accorder des subventions pour des études, d'un montant de :
  - 6 885 € en faveur du Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon,
  - 110 279,70 € en faveur du SINOTIV'EAU,
- \* d'accorder une subvention de 6 285 € en faveur de la Commune de Sainte-Colombe-sur-Seine,
- \* d'accorder pour des Travaux les subventions suivantes :
  - 1 191,88 € en faveur de la Commune de Pellerey,
  - 197 329,40 € en faveur du SINOTIV'EAU,
  - 100 000 € en faveur du Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan,
- \* d'approuver le principe de soutien du Département la Côte-d'Or au dossier de candidature de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires pour la réalisation du projet Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais (EADC), de valider les termes de la lettre de mandat correspondante et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout document se rapportant au projet EADC ;

- **« Soutien à l'agriculture, aux filières locales et à l'aménagement foncier - Répartition de crédits – Conventions » :**

à l'unanimité, au titre :

- \* du soutien à l'agriculture :
  - d'approuver les termes de la convention de paiement relative aux aides régionalisées Hors SIGC du financeur Conseil Départemental de la Côte-d'Or et de leur cofinancement FEADER dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027, et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout document y afférent,
  - de verser un montant de 38 000 € permettant le paiement de l'acompte demandé dans la convention correspondante,
- \* des filières locales : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de foncier à titre gratuit au bénéfice de la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Quetigny – Plombières-lès-Dijon, et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout document afférent à cette opération,
- \* de la santé animale :
  - d'attribuer une subvention supplémentaire de 80 000 € au Groupement de Défense Sanitaire (GDS), d'adopter les dispositions de l'avenant n° 1 à la convention correspondante et d'autoriser le Président à le signer,
  - d'attribuer 10 000 € à l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses (ELIZ), d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer,
- \* de l'aménagement foncier : d'autoriser le Président à procéder à une nouvelle prolongation du délai de validité de la subvention au profit de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAFAF) d'Asnières-en-Montagne, jusqu'au 31 décembre 2023 ;

<b>COMMISSION MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES</b>
--

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Hubert POULLOT*

- **« Habitat - Projets de conventions et d'avenant - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité, M. François-Xavier DUGOURD, Vice-Président délégué du Conseil Départemental, ne prenant pas part au vote :

- \* d'approuver et d'autoriser le Président à signer :
  - la convention entre le Département de la Côte-d'Or et l'association des Gîtes Sociaux des Marches de Bourgogne, pour la construction de deux logements d'habitat rural adapté à Baigneux-les-Juifs,
  - la convention d'application annuelle entre le Département et Orvitis au titre de l'exercice 2023,

- la convention de mandat de gestion avec SOLiHA Doubs, Côte-d'Or et Territoire de Belfort relative aux subventions apportées aux propriétaires occupants pour la rénovation énergétique de leur logement et la réalisation de travaux lourds,
  - l'avenant à la convention d'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté de Communes Rives de Saône,
- \* de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions, au titre des programmes :
- « Aide aux propriétaires occupants – travaux d'amélioration énergétique des logements », pour un montant de 22 750 €,
  - « Aide aux propriétaires occupants - travaux lourds » pour un montant de 4 278,70 €,
  - « Aide aux propriétaires bailleurs privés – travaux d'amélioration des logements » pour un montant de 3 397,40 €,
  - « Aide aux Communes, EPCI, PETR pour la mise en place d'une OPAH ou d'un PIG » pour un montant de 15 000 € ;
- **« Le Département de la Côte-d'Or, acteur du développement durable - Promotion des mobilités douces - Aide à l'acquisition des Vélos à Assistance Electrique » :**

à l'unanimité, d'approuver une subvention à 374 Côte-d'Oriens, pour un montant total de 96 600 € ;

- **« Voirie, aménagements, autres infrastructures et modes de déplacements alternatifs à la route » :**

à l'unanimité :

- \* d'agréer l'échange de domanialité située en bordure de la RD 111E, sur la Commune de Cormot-Vauchignon, et la cession d'un délaissé situé en bordure de la RD 905 sur la Commune de Vieilmoulin,
- \* d'approuver :
  - les acquisitions foncières sur les Communes de Brazey-en-Plaine, pour un montant de 38 €, et d'Épertully, pour un montant de 5 279,74 €, et d'autoriser le Président à procéder aux règlements,
  - l'indemnisation de 500 € à la suite de la destruction, par erreur, d'un cabanon en ruine situé le long de la RD 996, sur la Commune d'Auvillars-sur-Saône,
- \* de solliciter un accompagnement financier de l'État à hauteur de 30 000 € pour la valorisation paysagère de la route des Grands crus,
- \* d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de ces décisions ;

- **« Attribution des prix du Concours Christian Myon 2023 et lancement du nouveau Concours Christian Myon de la sécurité routière et de la conduite responsable - Édition 2024 » :**

à l'unanimité, d'approuver :

- \* les récompenses aux lauréats du concours Christian Myon 2023 de la sécurité routière, pour un montant total de 14 600 €,
- \* la répartition des prix,
- \* les critères de jugement des candidatures,
- \* la composition du jury,
- \* le déroulement du concours ;

- **« Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires - Avenant à la convention conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations - Raccordement par fibre optique départementale de sites de santé » :**

à l'unanimité, d'accepter :

- \* les termes de l'avenant à la convention conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et d'autoriser le Président à le signer,
- \* le raccordement par le réseau optique départemental du CHU de Dijon au Centre Hospitalier de La Chartreuse, ainsi qu'aux sites de santé La Mirandière à Quetigny et le Centre Médico-psychologique Osiris à Dijon ;

- **« Conventonnement Espaces Numériques Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention entre le Département de la Côte-d'Or et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Chenôve relative au fonctionnement de l'Espace Numérique Côte-d'Or ;

- **« Conventions de partenariat relatives à l'offre de services proposée par les Conseillers Numériques France Services du Département de la Côte-d'Or » :**

à l'unanimité, d'adopter et d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec la Commune de Vitteaux et l'Office Public de l'Habitat de Côte-d'Or, relatives à l'offre de services proposée par les Conseillers Numériques France Services du Département de la Côte-d'Or ;

<b>COMMISSION DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ATTRACTIVITÉ</b>
---

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. Charles BARRIERE*

- **« Soutien à l'ingénierie des Pays - et des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) Année 2024 » :**

à l'unanimité, Mme Emmanuelle COINT, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil Départemental, et Mme Catherine LOUIS, Conseillère Départementale du canton d'Is-sur-Tille, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur les modalités actualisées du « Soutien à l'ingénierie des Pays/PETR 2024 » ;

- **« Convention-cadre Côte-d'Or - Petites Villes de Demain - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur :

- \* la convention-cadre Côte-d'Or Petites Villes de Demain pour les Communes de Venarey-les Laumes, Alise-Sainte-Reine, Ménétreux-le-Pitois, et la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, et d'autoriser le Président à la signer,
- \* les conventions d'intermédiation des crédits de la Banque des Territoires au bénéfice des Communes de Châtillon-sur-Seine et Montbard, et de la Communauté de Communes des Vallées de Tille et de l'Ignon, et d'autoriser le Président à les signer,
- \* les attributions de subventions correspondantes pour un montant total de 90 900 € ;

- **« Attractivité territoriale - Attributions de subventions » :**

à l'unanimité :

- \* de se prononcer favorablement sur les attributions de subvention au titre du programme :
  - « Aide à l'organisation d'évènements/manifestations contribuant à l'attractivité des territoires », pour un montant total de 39 032 €,
  - « Aide à l'organisation de congrès et salons », pour un montant total de 35 350 €,
- \* d'autoriser le Président à :
  - déroger au règlement d'intervention pour toutes les attributions intervenant postérieurement à l'évènement indiqué,
  - signer la convention de partenariat relative au 2<sup>ème</sup> carrefour des Gestions Durables de l'Eau, ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de ces décisions ;

- **« Partenariat avec la Fondation du Patrimoine : Adoption de la Convention Fonds Façades Côte-d'Or avec la Commune de Vitteaux » :**

à l'unanimité, d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune de Vitteaux et la Fondation du Patrimoine relative au Fonds Façades Côte-d'Or ;

**- « Aides aux Collectivités - Attributions de subventions - Dérogations au règlement d'intervention des aides départementales » :**

à l'unanimité :

- \* de se prononcer favorablement sur les attributions de subventions au titre :
  - des programmes « Village Côte-d'Or », « Patrimoine communal Côte-d'Or », « Patrimoine protégé Côte-d'Or », « Transition écologique Côte-d'Or », « Voirie communale Côte-d'Or », et « Équipement mobilier et renouvellement informatique des espaces numériques », pour un montant total de 1 474 119,61 €,
  - des Contrats Grands Projets Côte-d'Or, pour un montant total de 3 007 000 €,
  - du programme « Soutien à l'archivage des collectivités », pour un montant total de 11 145,94 €,
- \* d'approuver et d'autoriser le Président à signer les Contrats Grands Projets Côte-d'Or correspondants,
- \* de se prononcer favorablement sur les dérogations au règlement d'intervention au bénéfice des Communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Sainte-Marie-la-Blanche, Fontaines-en-Duesmois et de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois ;

**- « Aides aux Collectivités - Attributions de subventions - Répartition du produit des Amendes de Police » :**

Un amendement est présenté par Monsieur le Rapporteur dont le texte est le suivant :

« À la suite d'une erreur matérielle d'affichage des tableaux listant les subventions attribuées aux opérations instruites selon le règlement d'intervention applicable aux aides départementales au titre du dispositif Amendes de Police Côte-d'Or, la première page du tableau manque. Cela concerne le canton d'Arnay-le-duc et une partie du canton d'Auxonne. Il vous est proposé d'approuver l'adaptation des tableaux présentés en annexe modifiée. »

Mis aux voix l'amendement est adopté à l'unanimité et le rapport ainsi amendé est adopté à l'unanimité ;

**- « Contrats "Cap 100 % Côte-d'Or" : attribution de subventions et avenants » :**

à l'unanimité, M. Pierre BOLZE, Conseiller Départemental du canton de Beaune, M. Patrick CHAPUIS, Conseiller Départemental du canton de Fontaine-lès-Dijon ayant donné délégation de vote à Mme Patricia GOURMAND, et M. Gilles DELEPAU, Conseiller Départemental du canton de Brazey-en-plaine, ne prenant pas part au vote, de se prononcer favorablement sur :

- \* l'attribution de la subvention de 400 000 € à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud,
- \* l'adoption des avenants avec les Communes de Fontaine-lès-Dijon et Brazey-en-Plaine, et d'autoriser le Président à les signer ;

**- « Soutien aux acteurs économiques - Dispositif exceptionnel d'avances remboursables - Attribution de trois aides » :**

à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'octroi des avances remboursables pour un montant total de 45 000 €, et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires ;

<b>HORS COMMISSION</b>
------------------------

*Président : M. François SAUVADET*

*Secrétaire : Mme Christine BLANC*

*Rapporteur : M. François-Xavier DUGOURD*

- **« Fonctionnement interne du Conseil Départemental - Conseil d'Administration d'ORVITIS - Désignation d'une personnalité qualifiée » :**

à l'unanimité, de désigner M. Jean-Paul ROY, Maire de Meursanges, en tant que personnalité qualifiée au Conseil d'Administration d'ORVITIS ;

- **« Fonctionnement interne du Conseil Départemental - Schéma Directeur d'Aménagement Numérique des Territoires - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du Groupement de commandes entre le Département de la Côte-d'Or et le Département de Saône-et-Loire » :**

à l'unanimité, de désigner M. Hubert POULLOT, Conseiller Départemental du canton de Nuits-Saint-Georges, en tant que membre titulaire et M. Alain LAMY, Conseiller Départemental du canton de Talant, en tant que membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du groupement de commandes entre le Département de la Côte-d'Or et le Département de la Saône-et-Loire.

*La séance est levée à 10H20*

Dijon, le 04/10/2023

La Secrétaire de Séance

Christine BLANC

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Départementaux

Xavier BARROIS

Le registre des délibérations peut être consulté à  
l'Hôtel du Département  
Direction Générale des Services -  
Mission Évaluation Organisation Pilotage  
(accès par le 53 bis rue de la Préfecture)  
**Date de publication : 04/10/2023**